



Réf. Farde e-Assemblées : 2330665

N° OJ : 17

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/03/2020

Objet : Finances.- Remboursement du produit des additionnels communaux au précompte immobilier de l'année 2020 à l'asbl Atomium pour l'espace loué en faveur de ADAM Brussels Design Museum.- Montant total : 66.700,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Attendu que, depuis 2015, l'asbl Atomium loue un espace d'environ 5000 mètres carrés au Trade Mart pour accueillir une collection de meubles et d'objet en plastique essentiellement des années 50 et 60 dite Plasticarium;

Considérant que ce musée est connu sous le nom ADAM Brussels Design Museum;

Considérant que le précompte immobilier relatif à l'espace loué est refacturé par le propriétaire à l'asbl Atomium;

Considérant que le produit des additionnels communaux au précompte immobilier bénéficie à la Ville de Bruxelles;

Considérant que pour soutenir l'activité de ADAM Brussels Design Museum, la Ville de Bruxelles fait le choix de renoncer au produit des additionnels communaux au précompte immobilier pour ce lieu;

Considérant que le produit des additionnels communaux au précompte immobilier est évalué à 66.700,00 EUR pour l'année 2020;

Considérant que la Ville de Bruxelles fait le choix de rembourser le produit des additionnels communaux au précompte immobilier pour l'année 2020, à l'Asbl ATOMIUM (sous réserve de l'adoption des modifications budgétaires 2020);

Considérant la convention reprise en annexe du présent rapport pour en faire partie intégrante;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Atomium pour le remboursement du produit des additionnels communaux au précompte immobilier de l'année 2020 pour l'espace loué par ADAM Brussels Design Museum est adopté.

Article 2 : D'autoriser l'octroi de 66.700,00 EUR en faveur de l'asbl Atomium (n° d'entreprise 407.837.587) à titre de remboursement du produit des additionnels communaux au précompte immobilier de l'année 2020 et lié à l'espace loué pour ADAM Brussels Design Museum au Trade Mart, à imputer à l'article 20/12103/33202 du budget ordinaire 2020 (sous réserve de l'adoption des modifications budgétaires 2020).

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

